



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

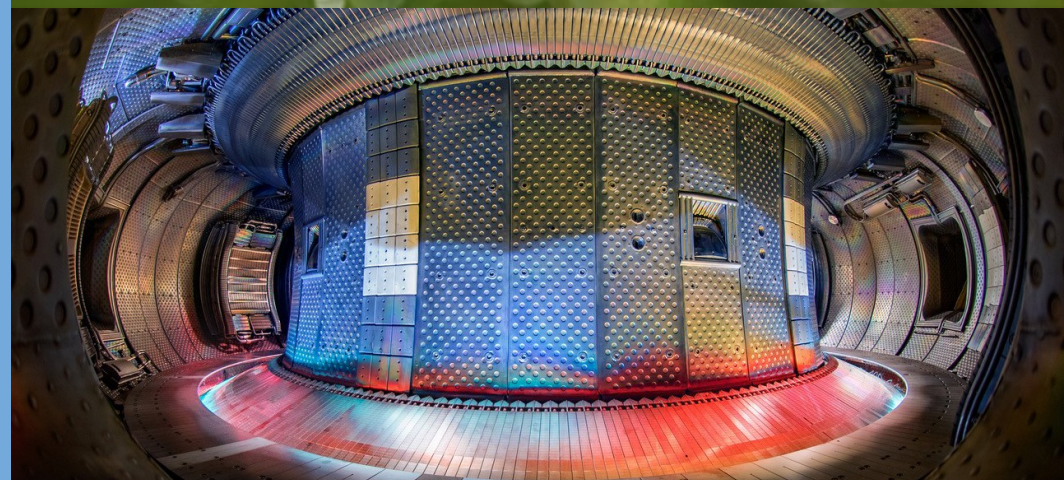
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de Plan Etat / Région 2021 – 2027

Comité Stratégique de Pilotage, d'Évaluation et de Suivi (CoSPES)

4 décembre 2024
Préfecture de Région

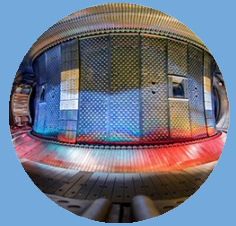




MOT D'INTRODUCTION

Intervention de M. Didier MAMIS :

**Secrétaire général pour les affaires régionales de la
région Provence Alpes Côte d'Azur**



Intervention de M. Jean-Pierre SERRUS :

**Vice-Président du Conseil régional en charge des
transports et de la mobilité durable**



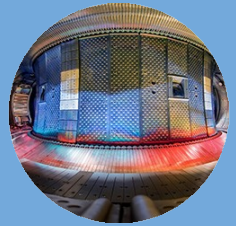


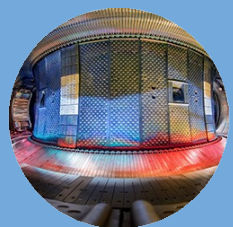
ORDRE DU JOUR :

I - Actualités du CPER

II - Point d'étape sur la mise en œuvre du Contrat (bilan financier et projets phares de l'année 2023)

III - Evaluation au prisme de la planification écologique





I - Actualités du CPER

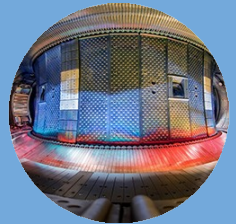
Avenant au Protocole Enseignement supérieur, recherche, innovation Priorité 3 du CPER

En 2023, le protocole « vie étudiante » a été actualisé.

Les changements portent sur les opérations suivantes :

- Engagement de 2 projets de restauration à Toulon permettant l'augmentation des places assises (pour 300 000 € chacun)
- 3,5 M€ de financement régional prévus pour la construction de la résidence étudiante neuve à Saint Jean d'Angély (340 logements prévus à l'horizon 2027)
- projet de construction de la résidence Trotabas à Nice. Avec 900 000 € participation Région et 1 137 000 € Etat, 76 logements pourront être construits à la rentrée 2026 sur un territoire où les besoins sont forts

Pour rappel dans le cadre de la Priorité 3, sur la vie étudiante : Un engagement régional de **9,5 M€** pour la création de **1079 logements étudiants** et la création d'espaces de restauration

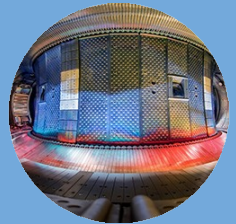


Chiffres clés à mi-parcours- CPER Volet ESR

96,67 M€ contractualisés chacun par l'Etat et la Région soit 193 M€ déclinés dans les protocoles :

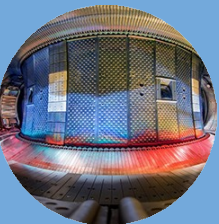

- 20 opérations immobilières enseignement supérieur (124,65 M€)
 - 28 projets d'équipements de recherche (45,39 M€)
 - 8 projets Vie étudiante : 19,5 M€
-
- Engagement cumulé des autres collectivités partenaires : 94,3 M€
 - 21 opérateurs mobilisés
 - Plus de 187 000 étudiants concernés, 23 000 chercheurs et 6 600 enseignants-chercheurs

A ce jour, 89 M€ ont été engagés par l'Etat et la Région soit 46,2 %





Mobilisation additionnelle du financement européen FEDER sur les projets recherche

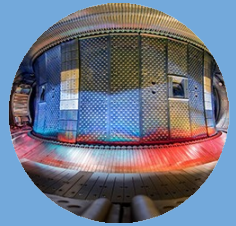
- 
- 
- Appel à projets FEDER lancé en 2022
 - 5 projets Recherche inscrits au protocole lauréats d'un financement FEDER total de **9,9 M€**
 - Plusieurs projets candidats potentiels à un financement FEDER au prochain Appel à projets en 2025

Le volet Mobilités 2023-2027 – Priorité 1, Axe 3 du CPER


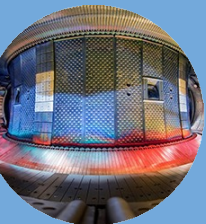

- 1er décembre 2023 : signature d'un protocole relatif au volet Mobilités du Contrat de Plan État-Région (CPER) pour la période 2023-2027.

Mobilisation de 1,5 milliard d'euros, l'État et la Région contribuant à hauteur de 385 millions d'euros chacun.

- 13 décembre 2024 : La Région délibèrera sur le volet Mobilités 2023-2027 qui sera intégré, par voie d'avenant, au CPER 2021-2027.



Synthèse de la programmation Etat – Région pour la période 2023-2027



Volets / Axe / Mode	Montant à financer	Part Etat	Part Région	Autres financements
Ferroviaire – Voyageurs	541,4	161,0	223,3	157,1
Ferroviaire – Fret	109,8	26,0	21,8	62
Total ferroviaire	651,2	187,0	245,1	219,1
Route	338,1	111,0	55,2	171,9
Portuaire	366,3	74,0	37,7	254,6
Vélo	90,0	10,0	30,0	50,0
Ascenseurs valléens	5,0	3,0	2,0	-
Adaptation au changement climatique	15,0	-	15,0	-
TOTAL	1465,7	385,0	385,0	695,7

1,5 milliard d'euros pour des transports durables en Provence-Alpes-Côte d'Azur

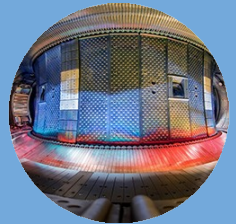
Opérations déjà engagées

Afin de ne pas retarder les projets prêts à démarrer, l'Etat et la Région ont convenu dans le protocole de pouvoir engager dès cette année les crédits nécessaires au lancement des premières études et travaux.

Sur le volet ferroviaire :

Ligne Nice-Breil : 6,5 M€ de la Région et 6,5 M€ de l'État pour la finalisation des travaux de régénération sur un coût total de 22,5 M€

- **Ligne de la Côte Bleue : 2,4 M€ de la Région et 0,9 M€ de l'État pour les études de dépollution du site de Vauclair sur un coût total de 3,6 M€**
- **Ligne des Alpes : 2,3 M€ de la Région et 3,2 M€ de l'État pour des travaux et 17,7 M€ de la Région pour des études dans l'optique des JOP 2030 sur un coût total de 24,6 M€**
- **Halte de plan de Campagne : 5,5 M€ de la Région et 5,5 M€ de l'État pour les travaux dans le cadre du SERM de la Métropole AMP sur un coût total de 14,1 M€**
- **Gare de Miramas : 10,5 M€ de la Région et 5,3 M€ de l'État pour les travaux de mise en accessibilité de la gare sur un coût total de 21,0 M€**



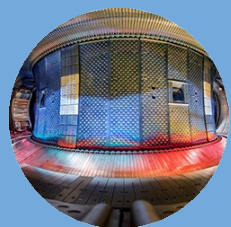
Opérations déjà engagées

Sur le volet routier :

- **Desserte de Digne : 2,8 M€ de la Région et 4 M€ de l'État** pour la poursuite des aménagements de la RN 85 sur un coût total de **7 M€**
- **Rocade de Gap : 2 M€ de la Région et 2 M€ de l'État** pour compléter le financement des travaux de la section centrale sur un coût total de **6 M€** et **0,5 M€ de l'État** pour les études sur la section Nord
- **Voies Réservées aux Transports en Commun : 2,5 M€ de la Région et 2,5 M€ de l'État** sur un coût total de **7,5 M€** pour la poursuite du programme de création de VRTC sur le réseau routier national non concédé de la Métropole AMP
- **L'État** a investi plus de **8 M€**, dont **5,8 M€ au titre du CPER**, sur les territoires alpins pour la modernisation des itinéraires, la protection contre les risques naturels et l'achèvement des opérations du précédent CPER.

Sur les vélos :

- **18 projets d'aménagements cyclables** financés à hauteur de **9,8 M€ par la Région**
- **28 projets** financés à hauteur de **19,4 M€** par l'État dont **5,5 M€ au CPER**

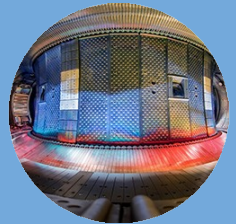


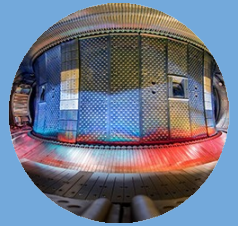
Opérations déjà engagées

Sur les volets portuaire et fret ferroviaire :

- Connexion électrique des navires à quais : **10,8 M€ de la Région et 32,8 M€ de l'État, dont 10 M€ fonds vert**, sur un coût total de **90,8 M€** pour la poursuite du déploiement des connexions électriques dans les bassins est du GPMM à Marseille (navires de croisières notamment)
- **Mole Graveleau : 3,8 M€ de la Région et 1,640 M€ de l'État** pour le réaménagement de la desserte du Mole Graveleau à Fos-sur-Mer

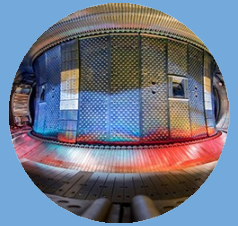
Ainsi, sans attendre la signature de l'avenant Mobilités du CPER, **la Région a déjà engagé plus de 76 M€ et l'État plus de 100 M€** pour la réalisation des opérations inscrites au volet Mobilités 2023-2027 du CPER 2021-2027.





II - Point d'étape sur la mise en œuvre du Contrat

Bilan financier et projets phares de l'année 2023

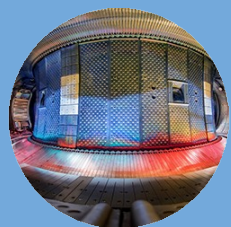


Bilan financier

1,68 MILLIARD D'EUROS

POUR NOS TERRITOIRES DE LA RÉGION SUD

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027



LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES

9 priorités thématiques

et 1,68 milliards d'euros de crédits contractualisés de l'État et de la Région inscrits à ce contrat.

3 protocoles thématiques

portant sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que la culture et la vie étudiante ; qui viennent préciser les projets et investissements concrets sur lesquels s'engagent l'État et la Région sur la durée du Contrat.

6 Conventions d'Ambition Territoriale (CAT)

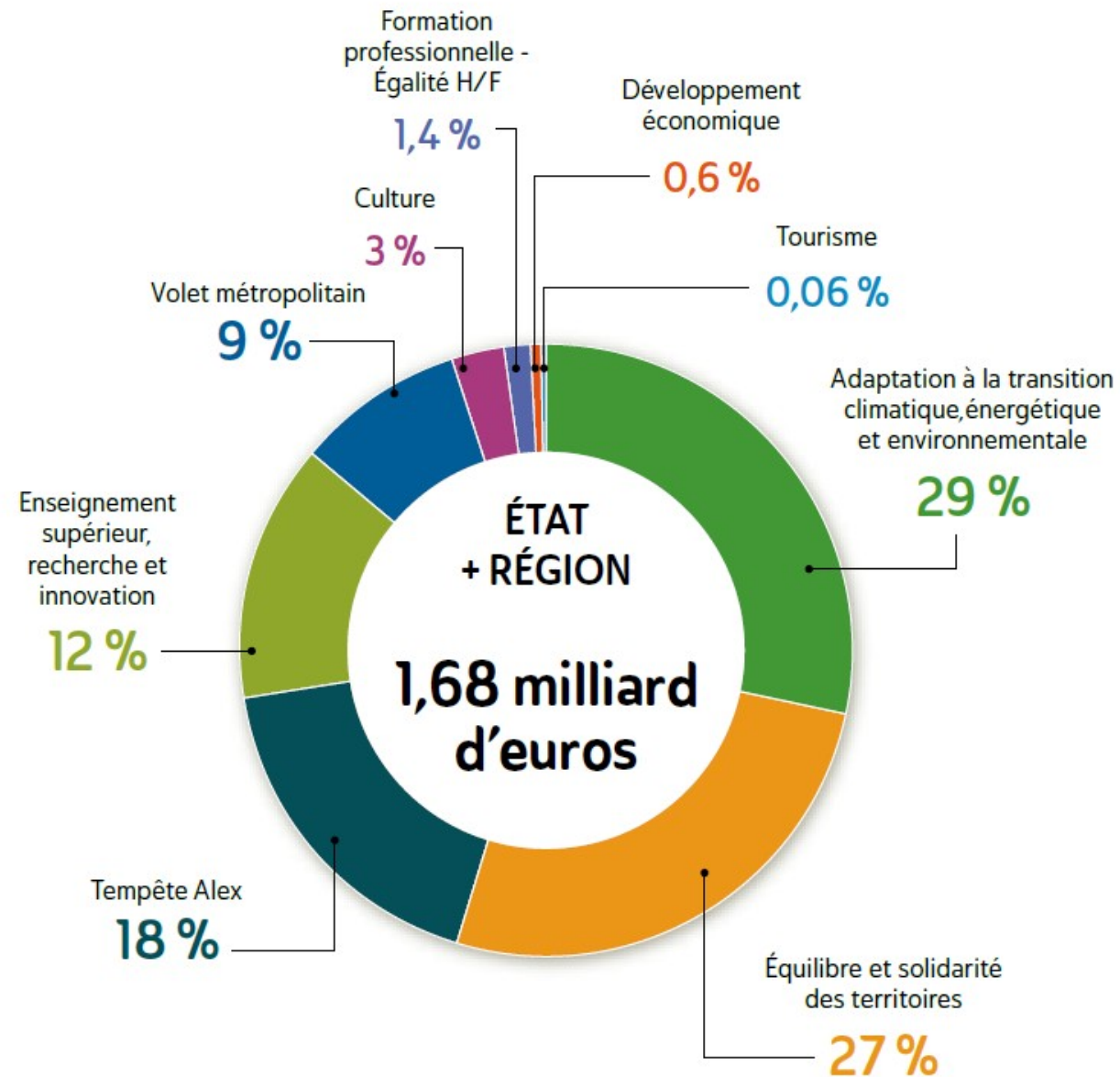
signées avec les Conseils départementaux de la région, qui déclinent le CPER au plus près des territoires.

1 volet spécifique

pour les trois métropoles régionales : Aix-Marseille-Provence Métropole, Toulon Provence Métropole, et la Métropole de Nice-Côte d'Azur avec 151 M€ dédiés.

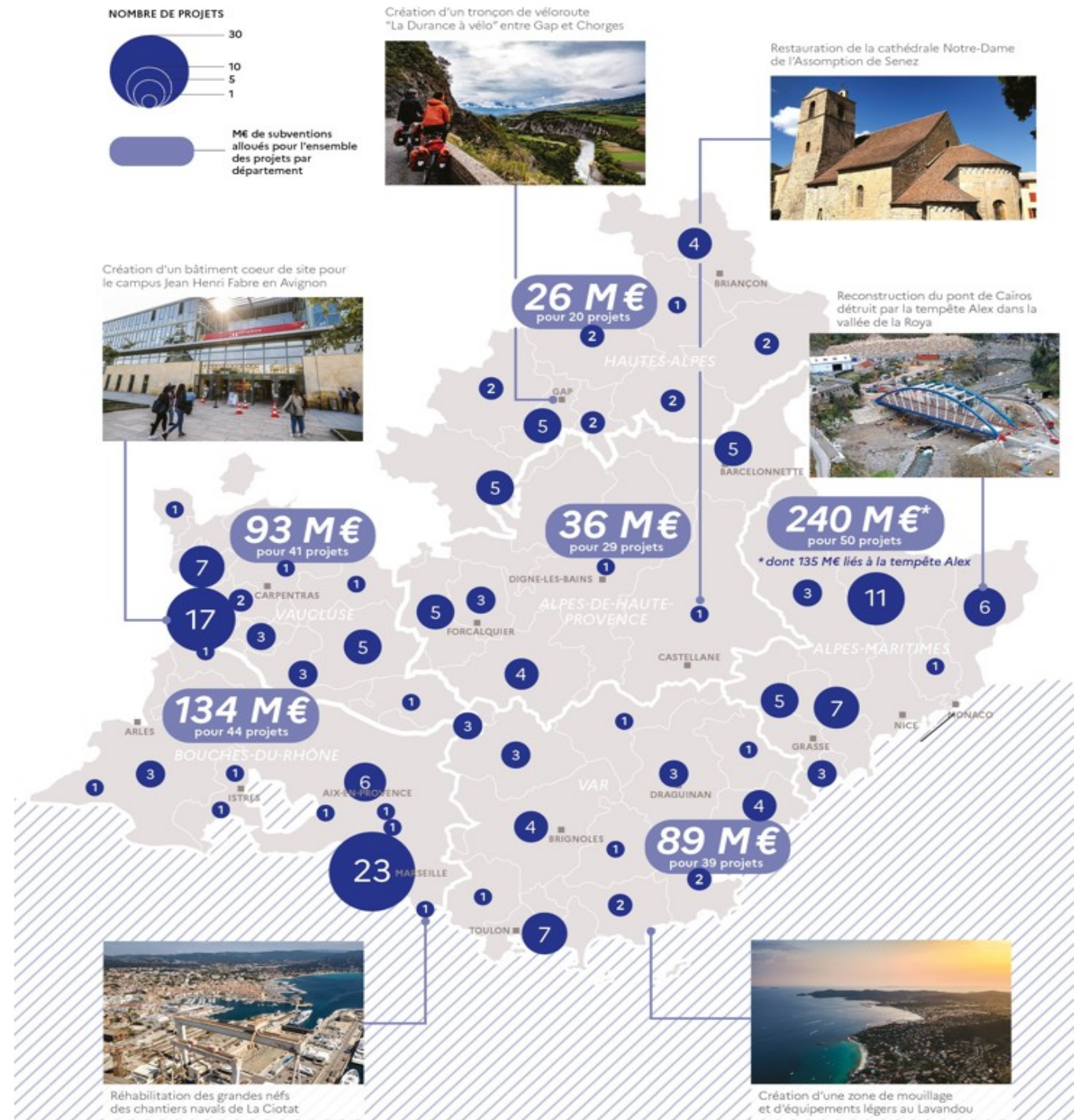
1 volet mobilité

Répartition des crédits contractualisés par priorité



Répartition territoriale des projets inscrits dans les 6 conventions d'ambition territoriale

Total Etat et Région : 618,95 M€



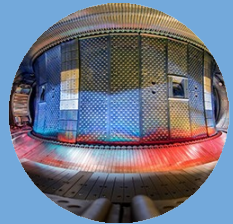
Bilan cumulé 2021 – 2023 : Etat et Région



Priorités	Montants contractualisés (euros)	Bilan des engagements (euros)	Taux d'engagement
I – Adaptation du territoire à la transition écologique	494 650 000	372 885 188	75 %
II – Equilibre et solidarité des territoires	447 600 000	149 669 604	33 %
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	193 340 000	57 324 369	30 %
V - Tourisme	1 060 000	554 307	52%
VI - Culture	52 000 000	11 302 825	22 %
VII – Développement économique	10 180 000	5 806 001	57 %
VIII – Formation professionnelle - égalité H/F	24 079 000	10 959 239	46 %
IX – Volet métropolitain	151 060 000	74 123 497	49 %
XII – Reconstruction des vallées maralpines	307 100 000	299 301 540	97 %
Total	1 681 069 000	981 926 570	58 %

Taux de réalisation : 44 %

2023, un bilan revisité, plus lisible, plus visible



CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

BILAN D'EXÉCUTION 2023

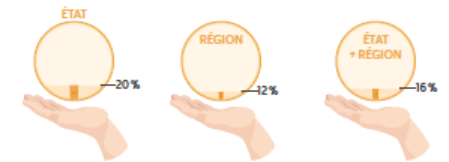
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Maquette État-Région

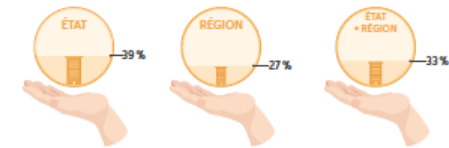
Priorités	Maquette (€)		
	État	Région	État + Région
I - Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	247 210 000	247 3 400 000	4 94 650 000
I - Axe 1 - Transition environnementale	156 540 000	156 540 000	313 080 000
1. Transition d'énergie	11 000 000	10 000 000	20 000 000
1. Amélioration de la connaissance et de la culture du risque		3 000 000	3 000 000
2. Adaptation et résilience face aux risques		15 000 000	15 000 000
2. Transition énergétique	43 400 000	47 000 000	90 400 000
1. Transition énergétique des habitats, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires			
2. Appui à la production d'énergie renouvelables et de récupération et des eaux de pluie et de froid			
4. Décarbonation			
5. Qualité de l'air			
3. Transition agroécologique	79 940 000	58 540 000	138 480 000
2. Aide aux entreprises et à leur investissement de transition écologique			
3. Soutien aux programmes d'adventisme, milieux naturels, milieux aquatiques			
4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique			
5. Ressources en eau et travaux hydrauliques			
6. Économie circulaire et déchets			
1. La solution en investissement aux projets d'unité de gestion de proximité	22 200 000	25 000 000	47 200 000
2. La valorisation matière des déchets (sauf de chantier du BTP)			
4. 2. An. déchet plastique en 2030			
5. Ingénierie territoriale	0	8 000 000	8 000 000
I - Axe 2 - Mobilité 2021-2027	90 7 000 000	90 800 000	181 570 000
II - Équilibre et attractivité des territoires	223 8 000 000	223 8 000 000	447 6 000 000
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion			
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités			
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			
4. Équipements sportifs			
III - Stratégie supérieure, recherche et innovation	96 670 000	96 670 000	193 340 000
1. Vie étudiante	83 670 000	58 000 000	141 670 000
2. Recherche et innovation	13 000 000	38 670 000	51 670 000
V - Tourisme	6 300 000	6 300 000	12 600 000
VI - Culture	26 000 000	26 000 000	52 000 000
VII - Développement économique	6 000 000	6 000 000	12 000 000
1. Maintien et diversifier le tissu industriel		3 000 000	3 000 000
1. Soutenir la relocalisation et l'attraction de « consommateurs locaux »			
2. Développer et renforcer l'économie solidaire en région			
2. Décarboner le tissu industriel		2 100 000	2 100 000
VIII - Formation professionnelle - Égalité H / F	12 0 39 000	12 0 40 000	24 07 9 000
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	10 888 000	10 890 000	21 978 000
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 050 000	1 050 000	2 100 000
IX - Villes métropolitaines	75 5 300 000	75 5 300 000	151 060 000
1. Aix-Marseille Provence (AMP)			
2. Toulon Provence Méditerranée (TPM)			
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)			
X - Territoires ruraux	170 0 000 000	137 1 000 000	307 1 000 000
Total général	896 9 500 000	8 24 1 000 000	1 68 1 060 000



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



L'objectif du CPER 2021-2027 vise à renouveler l'approche de développement territorial en dépassant les stratégies contractuelles des partenaires pour aller vers des « projets de territoires » conçus et partagés par ceux-ci dans une démarche ascendante et responsable. Pour renouer avec l'attractivité tout en préservant la qualité de vie, le développement des territoires doit être spécifique, adapté et exigeant. Cette priorité s'inscrit pleinement dans les lignes directrices 2 et 3 du SRADDET : « Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau » et « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants ».

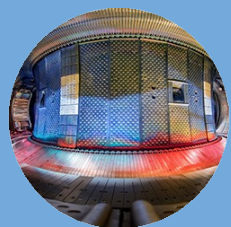
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion

Il s'agit de soutenir des projets de renouvellement urbain s'inscrivant dans un projet plus global de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport ;
- Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés ;



55 projets, engagés en 2023, valorisés



2023	PROJET	Installation d'une unité de microméthanisation pour biodéchets au centre commercial "Les terrasses du port" à Marseille	Mesure	2. Transition énergétique
			Sous-mesure	Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid



Maître d'ouvrage	Société Civile Hammerson Asset Management	Calendrier	2023
Coût total	685 608 €	Localisation	Marseille (13)
Participation financière	Région : 137 121 € Etat (ADEME) : 199 000 €		

Descriptif et objectifs

La société Hammerson, propriétaire du centre commercial "Les terrasses du port" à Marseille, a investi dans une unité de micro méthanisation afin de valoriser les biodéchets produits par les restaurants, les points de vente alimentaires et les producteurs de biodéchets aux abords du centre commercial.

Cette machine est capable de convertir 500 tonnes de déchets alimentaires en compost, énergie thermique (300 MWh/an) et électrique (80MWh/an). L'énergie électrique doit permettre d'alimenter l'éclairage du centre commercial, et pourra ensuite servir à ravitailler les bornes de vélos électriques du quartier.



CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION / 2021-2027
Provence - Alpes - Côte d'Azur
2022_11 886

1 ADAPTATION À LA TRANSITION CLIMATIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

2023	PROJET	Rénovation énergétique du groupe scolaire Les Plantiers à Manosque	Mesure	Soutenir les espaces urbains en reconversion
			Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Commune de Manosque	Calendrier	2023-2025
Coût total	3 311 680 €	Localisation	Manosque (04)
Participation financière	Région : 121 000 € Etat : 200 000 € (Fonds vert)		

Descriptif et objectifs

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Arc-Serrets-Plantiers-Ailziers, la Région soutient la rénovation thermique du groupe scolaire Les Plantiers de Manosque. Au-delà de l'intérêt global de requalification du quartier, l'intérêt pour la commune est multiple :

- réduire sa facture énergétique en s'engageant dans une rénovation performante des bâtiments scolaires et maîtriser ainsi la pression fiscale sur les Manosquins.
- moderniser les écoles publiques en améliorant leur confort et ainsi mieux protéger les enfants face aux conséquences du changement climatique ;
- renforcer l'attractivité de cet établissement scolaire, et donc celui du quartier prioritaire de la ville afin d'attirer de nouveaux publics et créer une véritable mixité sociale.
- s'engager dans une démarche exemplaire en réduisant l'empreinte environnementale,
- mettre en œuvre une stratégie de performance énergétique du patrimoine bâti.

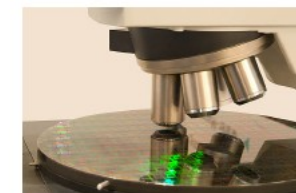
Le projet global s'articule autour de 2 axes : les travaux liés à la performance énergétique (visant le niveau de performance BBC Rénovation), et ceux liés à la végétalisation des cours d'école contribuant au confort d'été.



CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION / 2021-2027
Provence - Alpes - Côte d'Azur
2023_05 421

2 ÉQUILIBRE ET SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES

2023	PROJET	PRISM : Projet d'Instrumentation mutualisée de Spectroscopie électronique et spectroMicroscopie	Mesure	2. Recherche et innovation
			Sous-mesure	Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



Maître d'ouvrage	CNRS Provence	Calendrier	2023 - 2025
Coût total	4 200 000 €	Localisation	Marseille (13)
Participation financière	Région : 1 500 000 € Etat : 360 000 € Métropole AMP : 150 000 € Ville Marseille : 450 000 € FEDER : 240 000 €		

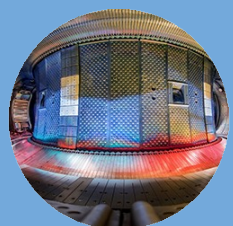
Descriptif et objectifs

Le projet consiste à développer un équipement mutualisé permettant sur le même bâti ultraviolet de combiner photoémission résolue angulaire (consiste à éclairer un échantillon avec des rayons X et à analyser la vitesse et l'énergie des électrons émis) et spectroscopie électronique (étude expérimentale du spectre d'un phénomène physique). Le bâti sera associé à une chambre de préparation spécifique permettant de préparer et caractériser les échantillons étudiés. Cet équipement sera installé dans le bâtiment technique du Centre Interdisciplinaire de Nanosciences de Marseille (Luminy) qui a été réhabilité. Au titre du FEDER, le projet a pour ambition la montée en gamme de l'équipement de spectroscopie avec l'augmentation des performances en combinant microscope de photoémission et microscopie.

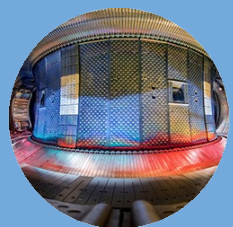


CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION / 2021-2027
Provence - Alpes - Côte d'Azur
2023_05 580

3 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



Projets phares de l'année 2023



Descriptif et objectifs

Cette action a pour objectif principal de réduire les aléas sur les secteurs à forts enjeux en augmentant la capacité du lit de la Nartuby.

Le but des aménagements envisagés est de réduire la vulnérabilité des centres urbains de Draguignan et de Trans-en-Provence en augmentant la capacité de la Nartuby afin d'évacuer les crues pour empêcher tout débordement jusqu'à l'occurrence trentennale.

Pour les crues d'occurrences plus rares et plus fortes, les aménagements intégrés au programme de travaux permettront également une réduction des hauteurs d'eaux dans ces secteurs à enjeux.

La mise en œuvre de ces aménagements permet de protéger 152 habitations, 244 activités économiques, 7 établissements recevant du public, 12 hectares d'activités agricoles et 24,5 km d'infrastructures routières.

Cette opération est inscrite dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Argens.

Mesure 1. Transition climatique

Sous-mesure Adaptation et résilience aux risques

PROJET Réalisation d'aménagements hydrauliques sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby - Tranche 2

Maître d'ouvrage Syndicat Mixte de l'Argens

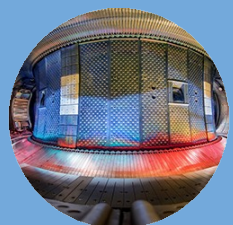
Coût total 17 780 762 €

Participation financière Région : 1 778 076 €
Etat (FPRNM) : 8 281 174 €

Calendrier 2023

Localisation

Bassin versant de la Nartuby - Communes de Draguignan et Trans-en-Provence



Descriptif et objectifs

Cette opération vise à réaliser la rénovation énergétique de deux écoles avec pour objectif d'atteindre le label BBC Rénovation sur ces deux établissements. L'opération de rénovation est globale sur chaque groupe scolaire, et s'étend non seulement sur les bâtiments, mais également sur les abords (cour d'école, accès, sécurité, ...)

Le contenu du projet :

- * La rénovation globale de ces 2 groupes scolaires passe par la rénovation énergétique des bâtiments. Dans ce corps de travaux, la cible à atteindre sera le label BBC Rénovation.
- * La maîtrise d'œuvre est externe pour ces deux groupes scolaires.

Ces deux établissements totalisent une surface plancher dédiée à l'enseignement de 6 300 m², et une surface de cours de 4 400 m², ce qui représente un total de plus de 300 élèves répartis sur tous les niveaux de classe de ces deux établissements, ainsi que les personnels pédagogique et d'entretien.

Mesure Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

PROJET Rénovation de 2 écoles à Gap

Maître d'ouvrage Commune de GAP

Coût total 2 438 000 €

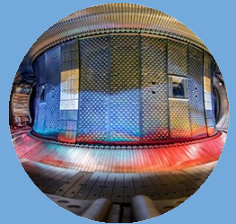
Participation financière Région : 731 400 €
Etat : 978 255 €

Calendrier 2023-2024

Localisation

GAP :
Ecole de Anselme Gras
Ecole de La Gare





Descriptif et objectifs

Opération emblématique de l'université, ce projet consiste à créer un pôle de formations paramédicales d'envergure régionale intégrant des objectifs environnementaux ambitieux. Le projet prévoit l'édification de 8000 m² dédiés aux formations paramédicales. Ces nouveaux espaces seront composés de nombreux locaux de formation dont des salles de simulation et des locaux tertiaires pour les enseignants et les directions d'instituts. Ce projet se veut exemplaire en matière de développement durable et fonctionnellement innovant.

La construction de ce bâtiment est indispensable pour le regroupement stratégique des trois Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de l'école des Sciences de la réadaptation, de l'école des sciences infirmières et de l'IFSI universitaire. Les bâtiments du site santé Nord sont obsolètes et insatisfaisant sur le plan énergétique, ils nécessitent des travaux de réhabilitation profonde. Le projet prévoit la démolition d'une partie des bâtiments existants et la construction d'un bâtiment neuf.

Mesure Enseignement supérieur

Sous-mesure Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique

PROJET Création d'un pôle de formations paramédicales sur le site Nord de la faculté des Sciences médicales et paramédicales

Maître d'ouvrage Aix Marseille Université (AMU)

Coût total 38 M€

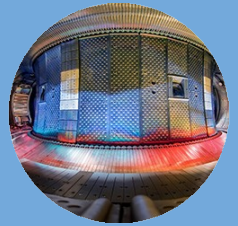
Participation financière Région : 10 M€
Etat : 10 M€
CD 13 : 7 M€
Métropole AMP : 7 M€
Ville de Marseille : 4 M€

Calendrier 2023-2027

Localisation

Marseille
Site Nord de la faculté des sciences médicales et paramédicales





III – Démarche de suivi-évaluation du CPER à l'aune de la planification écologique

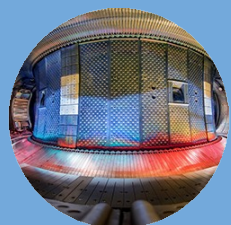


Les grands principes de la démarche

- **Une évaluation partagée Etat-Région** portant sur les opérations du CPER 2021-2027.
- Analyser le profil des opérations CPER, en tant que levier important de financement Etat-Région des investissements sur les territoires, à travers le **prisme de la planification écologique régionale et ses 16 feuilles de route.**

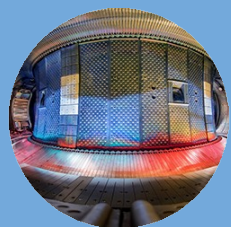
- Transport de marchandises
- Transport de personnes
- Mieux se loger (logement, tertiaire) *
- Urbanisme et aménagement
- Mieux produire les biens
- Mieux produire l'énergie
- Forêt
- Eau
- Mer, littoral, pêche, aquaculture
- Biodiversité
- Agriculture
- Alimentation, distribution
- Déchets et économie circulaire
- Tourisme, événementiel
- Services publics, achats publics durables
- Emploi et compétences

* Pour les besoins de l'analyse, « mieux se loger » a été subdivisé en « rénovation logement / tertiaire » et « construction et rénovation des bâtiments publics ».

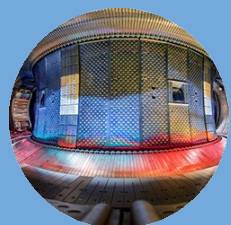


Méthodologie déployée en 2024

- **Champ : opérations CPER 2021-2027 sur les années 2021 à 2023**
 - Hors opérations de poursuite du volet mobilité 2015-2020.
 - Hors opérations de la priorité 12 « Tempête Alex », du fait du son caractère conjoncturel.
- **Segmentation stratégique** des opérations à l'intérieur de chaque priorité / mesure :
 - Classification des opérations par domaine d'intervention.
 - Améliore la lisibilité du CPER : une centaine de segments permet de ventiler les 2000 opérations à date.
 - Permet une lecture analytique du profil des opérations, et de l'atteinte des objectifs du Contrat.
- **Classification à l'aune des feuilles de route de la planification écologique régionale**
 - Analyse au cas par cas d'opérations au profil spécifique, sur la base des référentiels « budget vert » I4CE.



Critères évaluatifs et objectifs de travail

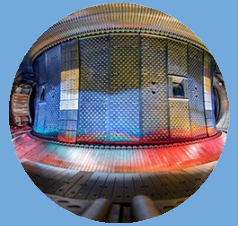


Objectif évaluatif	Critères évaluatifs	Intitulé
1	Efficacité	Mieux connaître, présenter et communiquer l'action menée dans le cadre des opérations CPER
2	Cohérence	Analyser la contribution du cadre du CPER aux axes et chantiers de la planification écologique
3	Impact	Mesurer l'impact des opérations CPER à l'échelle de chaque priorité et mesure du contrat
4	Efficience	Emettre des propositions portant sur l'évolution des cadres d'intervention et réaffectations d'enveloppe
5	Pertinence	Préparer la prochaine génération du CPER

2024

2025

2026 -
2027

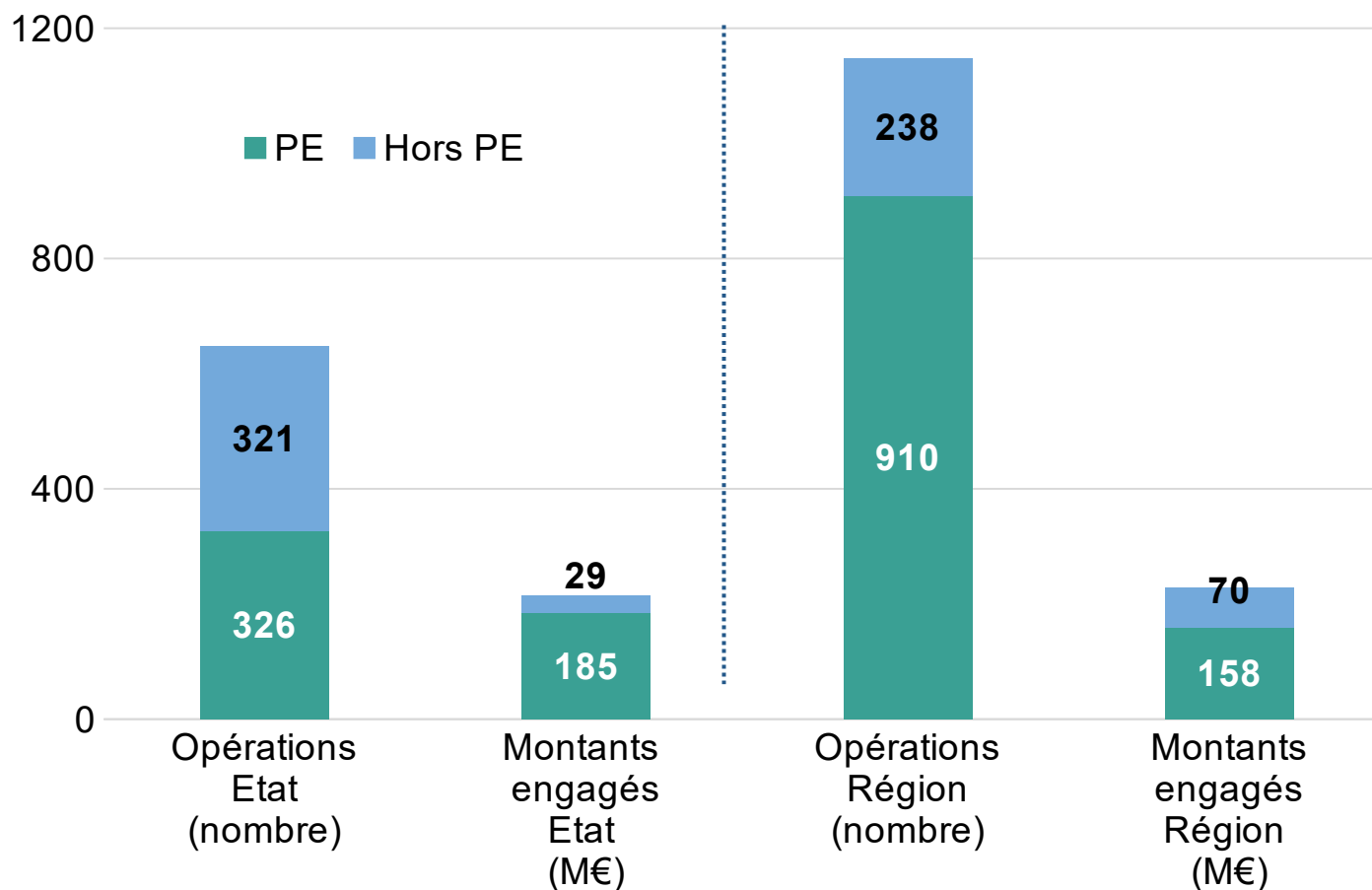


Tendances globales

Synthèse de la contribution du CPER à la planification écologique

Champ : opérations CPER 2021-2023, hors poursuite volet mobilité 2015-2020 et hors P12

Contribution des opérations et montants engagés à la planification écologique régionale



69 % des opérations 2021-23 contribuent à la planification écologique

- Etat : 50 %
- Région : 79 %

78 % des montants engagés 2021-2023 contribuent à la planification écologique

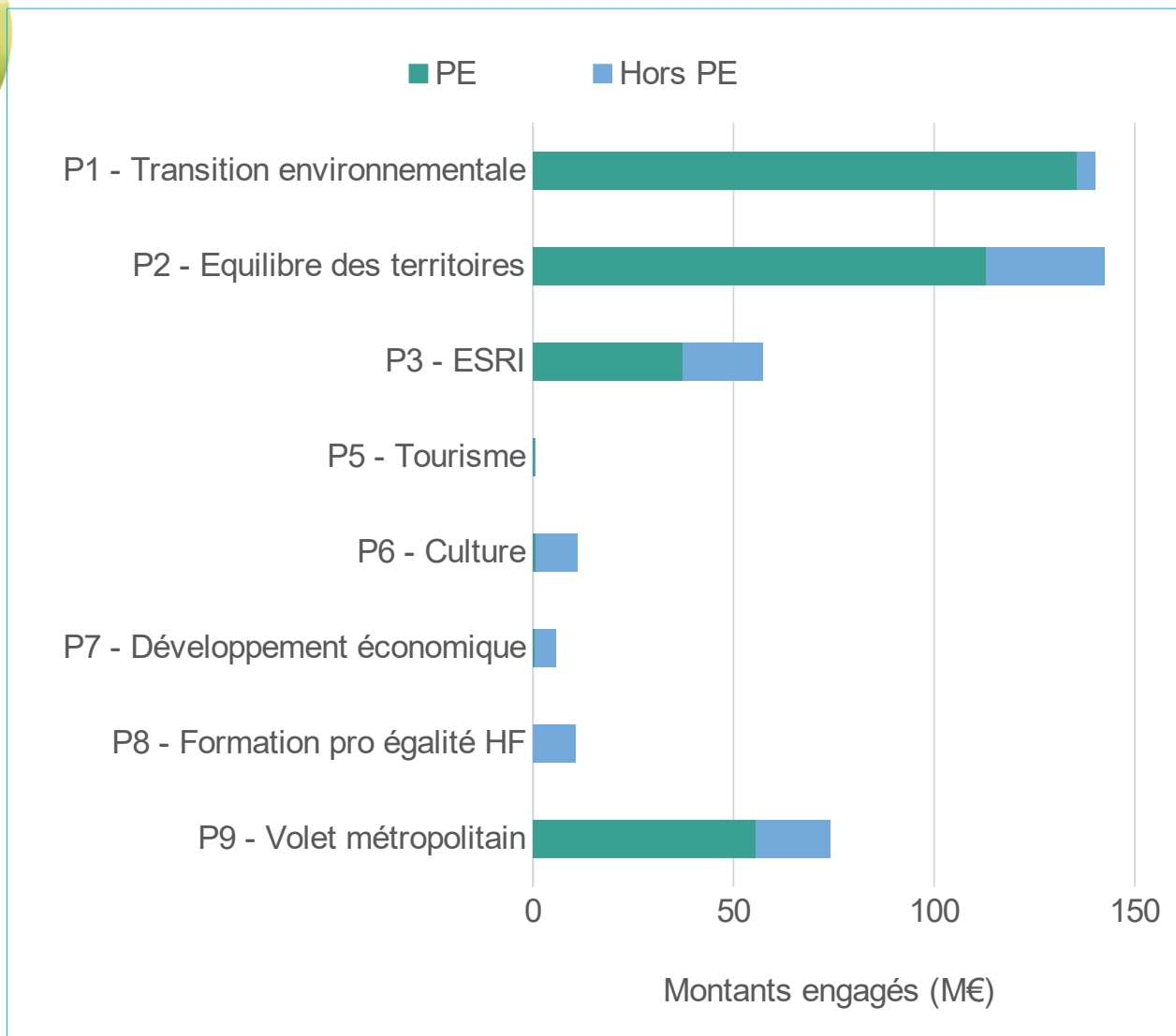
- Etat : 86 %
- Région : 69 %

Montant moyen opérations

- Etat : 700 K€
- Région : 300 K€

Priorités CPER contributrices de la planification écologique

Champ : opérations CPER 2021-2023, hors poursuite volet mobilité 2015-2020 et hors P12



Les P1, P2, P3 et P9 sont les principales contributrices à la PE.

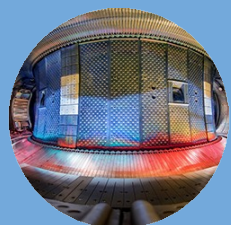
Parmi leurs opérations hors PE :

Impact neutre :

- Restauration patrimoine
- Requalification voirie sans dimension TC ou modes actifs
- Aménagement ou modernisation équipements sans rénovation énergétique (recherche, ports, etc.)
- Acquisition foncière.

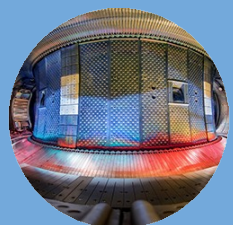
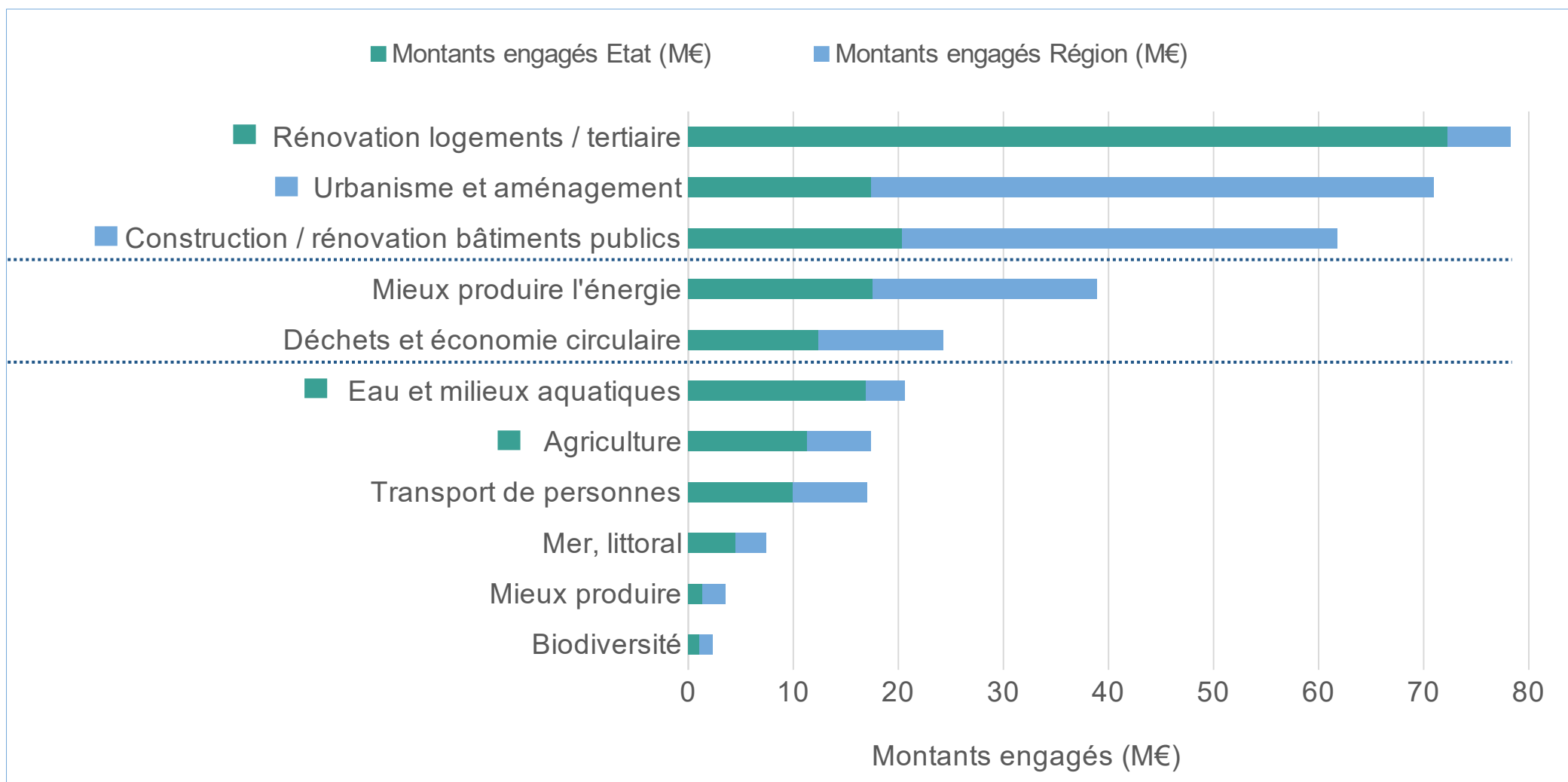
Impact négatif :

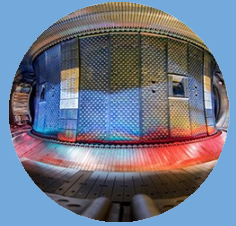
- Construction d'équipements avec artificialisation des sols
- Augmentation des capacités routières.



Thématiques « planification écologique » financées

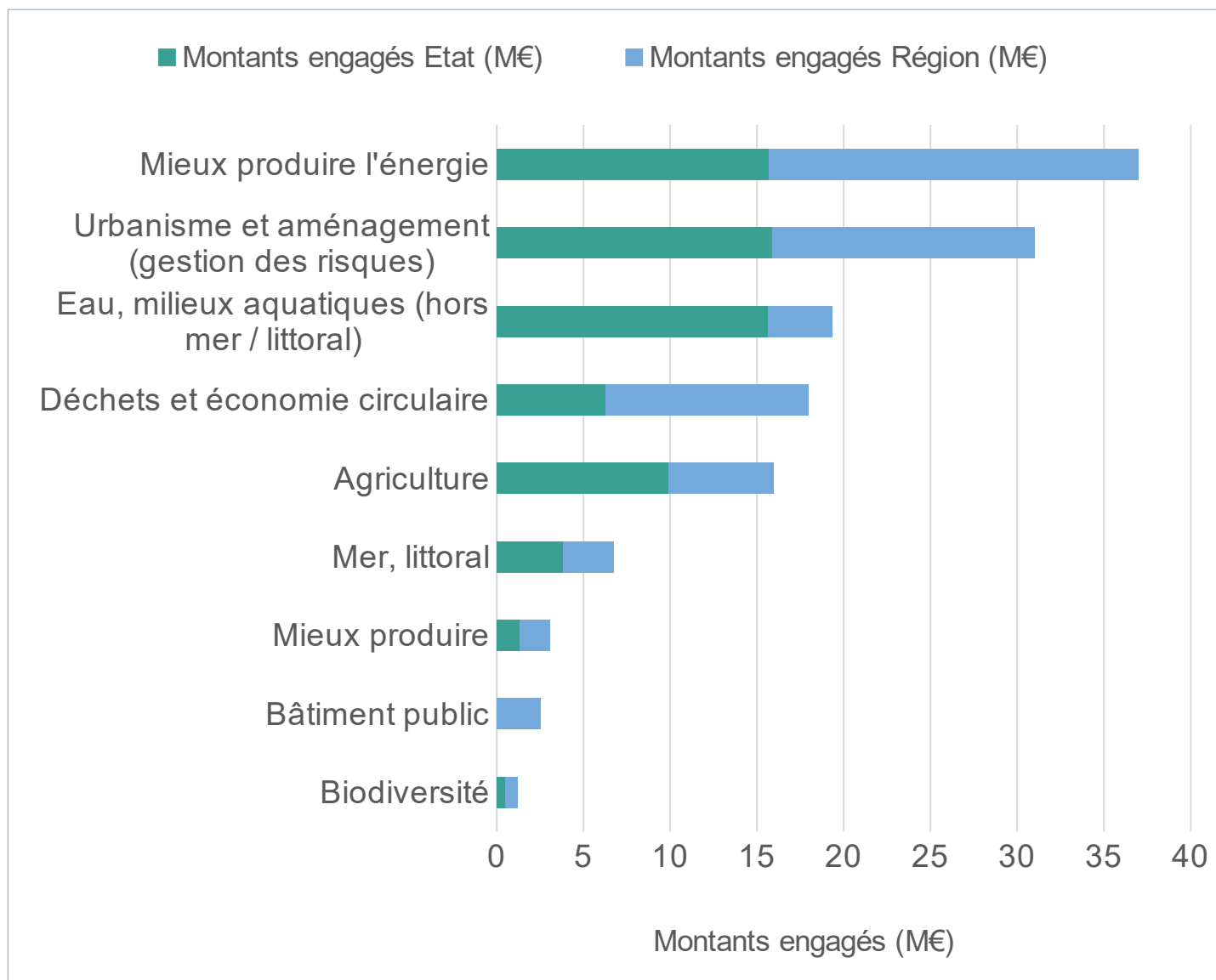
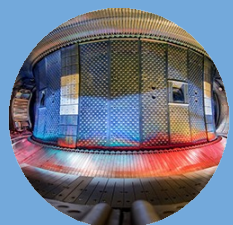
Champ : opérations CPER 2021-2023, hors opérations de poursuite du volet mobilité 2015-2020 et hors P12





Focus sur l'adaptation des territoires au changement climatique (P1)

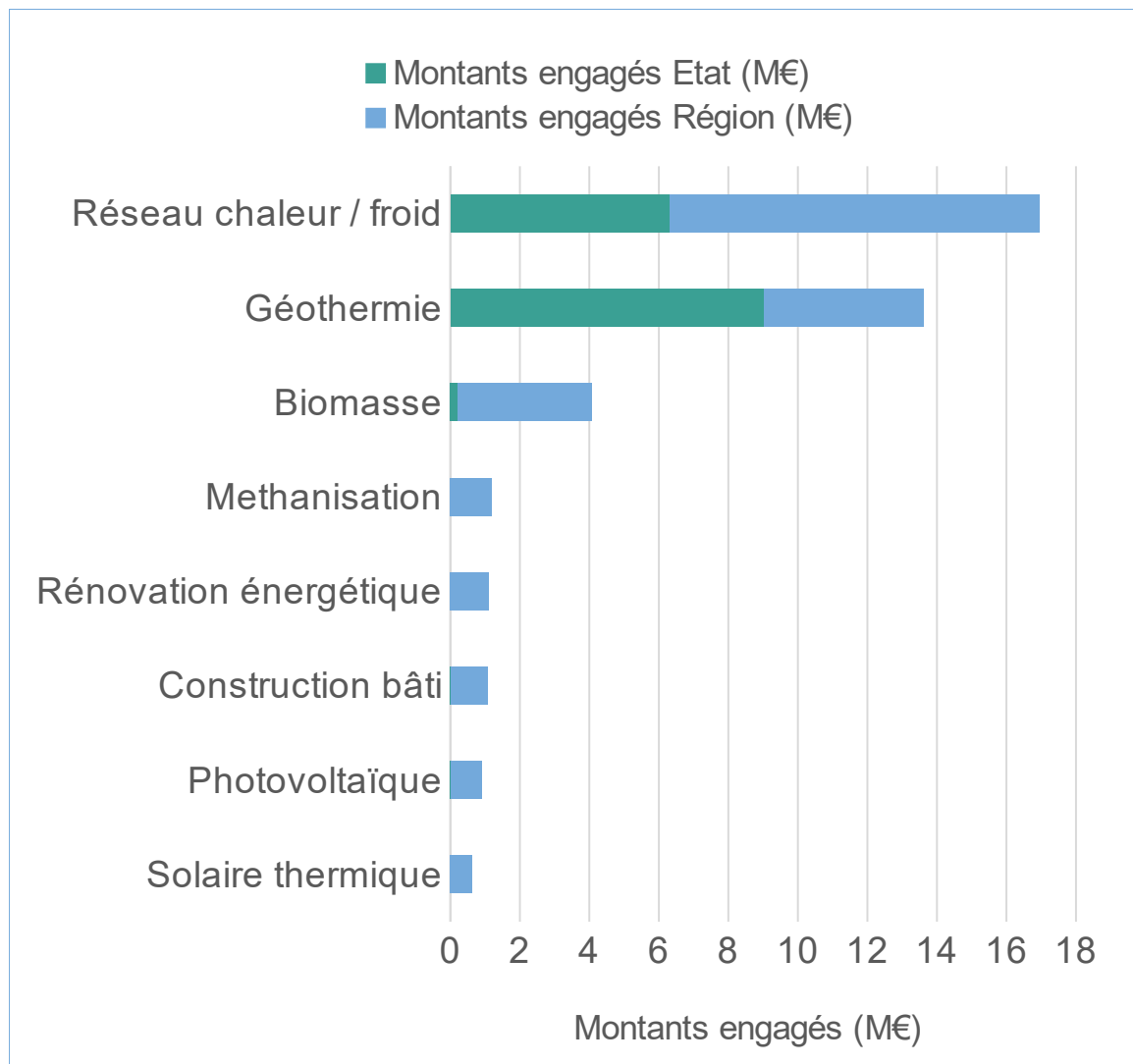
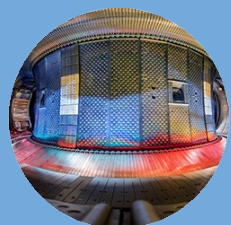
Thématiques « planification écologique » portées dans la P1



Principaux organismes bénéficiaires

1. Syndicats mixtes
2. EPCI
3. Société du Canal de Provence (SCP) et Associations syndicales autorisées (ASA)
4. Communes
5. Entreprises, associations.

Focus opérations « produire l'énergie »



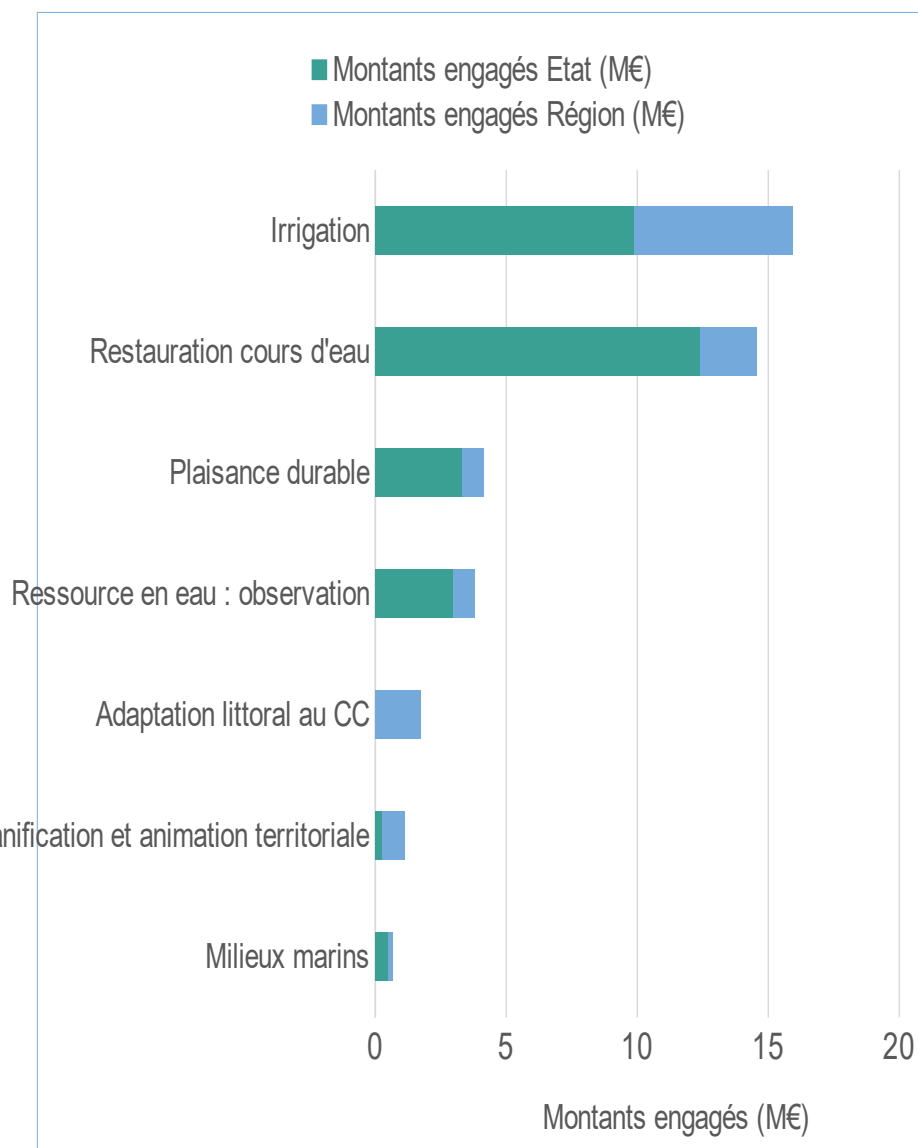
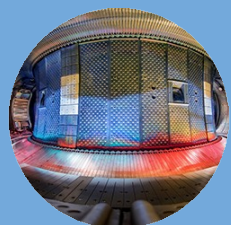
Etat : 8 opérations, 15,5 M€

- ENR thermiques
- Grands équipements (RC, géothermie) et planification (schémas directeurs des énergies)
- Localisation grands pôles

Région : 172 opérations, 24,8 M€

- ENR thermiques et électriques
- Grands équipements (RC, géothermie) et petites installations
- Financement études de potentiel / faisabilité
- Acquisition équipement chauffage performant des bâtiments
- Ingénierie performance énergétique bâtiments
- Localisation ensemble territoire régional

Focus opérations « eau et milieux aquatiques / mer / irrigation »



Etat : 68 opérations, 29,4 M€

Région : 227 opérations, 12,6 M€

- Modernisation infrastructures irrigation
- Aménagement, rétablissement des continuités écologiques aquatiques, gestion sédimentaire.

Spécificités intervention Etat

- Restorations cours d'eau en zone urbaine : Huveaune, Aygalades.
- Continuités écologiques aquatiques.

Spécificités intervention Région

- Aménagements littoraux : ouvrages protection du littoral, stratégie recul du trait de côte, expérimentations.
- Irrigation : retenues collinaires, extension de réseaux.

Axes d'intervention à envisager ?

Gestion du littoral

- Apporter un volume croissant de financements aux opérations visant à améliorer la résilience du littoral et le recul du trait de côte, encore peu présentes à ce stade.

Biodiversité

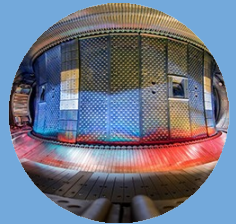
- Interventions importantes sur la restauration des cours d'eau et les continuités écologiques aquatiques (Agence de l'Eau), mais moindres sur la préservation de la biodiversité terrestre et de ses continuités.

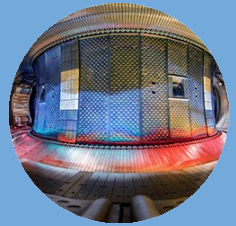
Energie

- Prioriser les opérations situées dans les futures zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR), ainsi que des installations faisant suite à des études financées dans le cadre du CPER.

Volet portuaire

- Prioriser les opérations apportant une contribution positive à l'impact environnemental des ports au simple aménagement ou modernisation d'infrastructures.





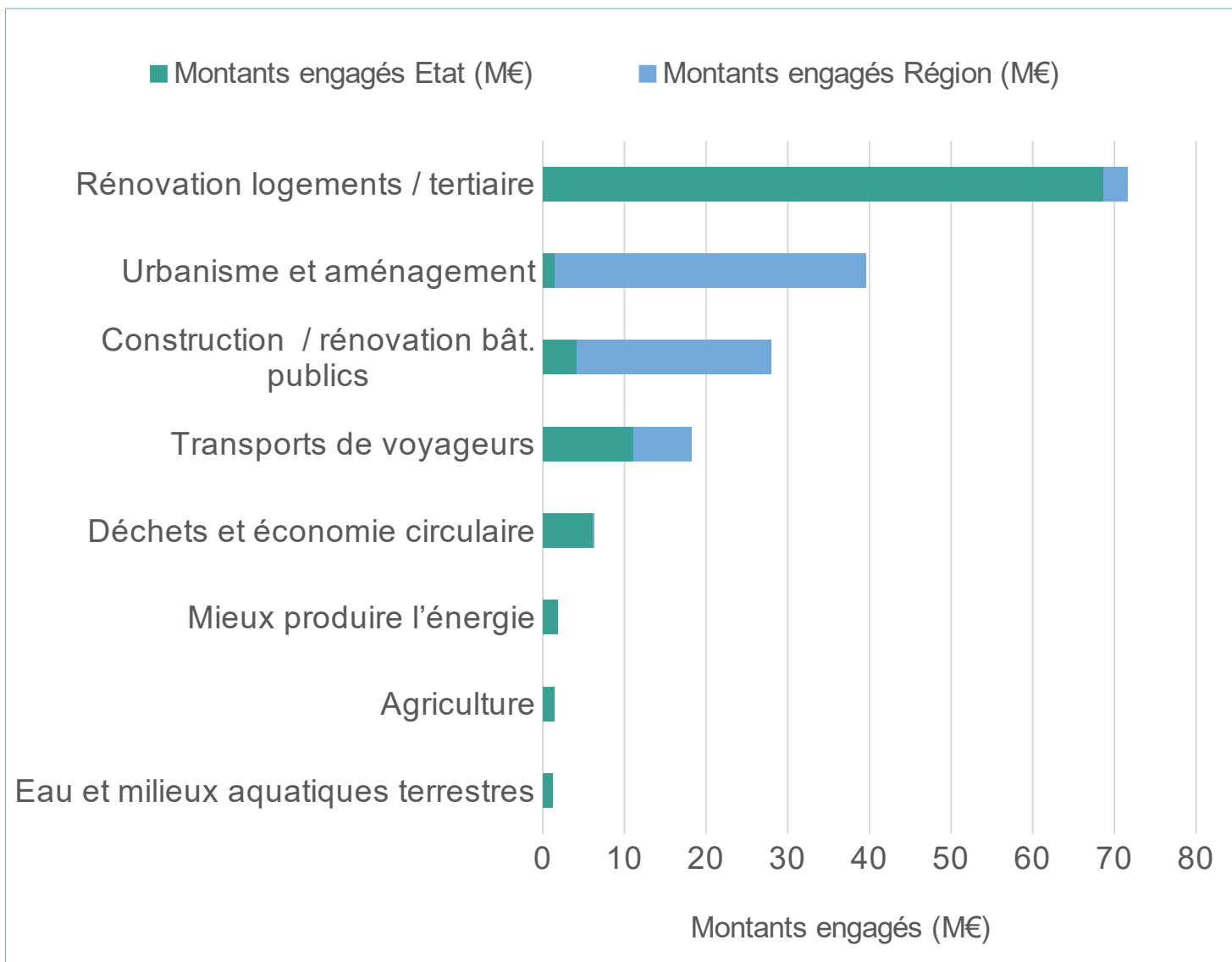
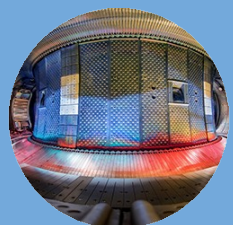
Focus sur l'aménagement des territoires

Equilibre et solidarité des territoires (P2)

Volet métropolitain (P9)



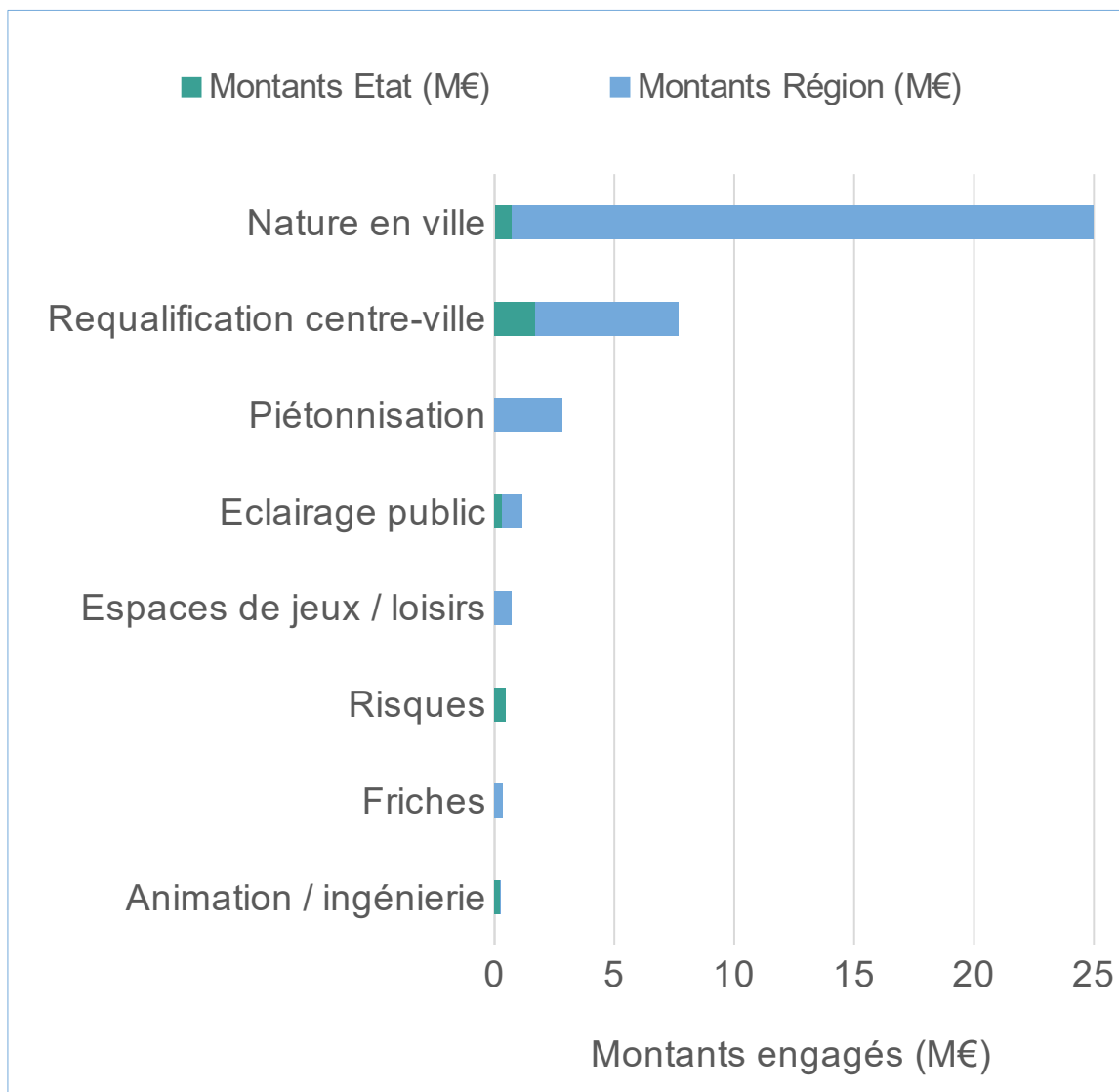
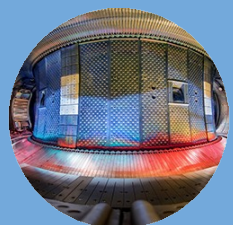
Thématiques « planification écologique » portées dans les P2 (Equilibre et solidarité des territoires et P9 (volet métropolitain))



Principaux organismes bénéficiaires

1. Communes
2. EPCI
3. Associations
4. Autres : bailleurs, syndicats mixtes, entreprises.

Focus opérations « urbanisme et aménagement »



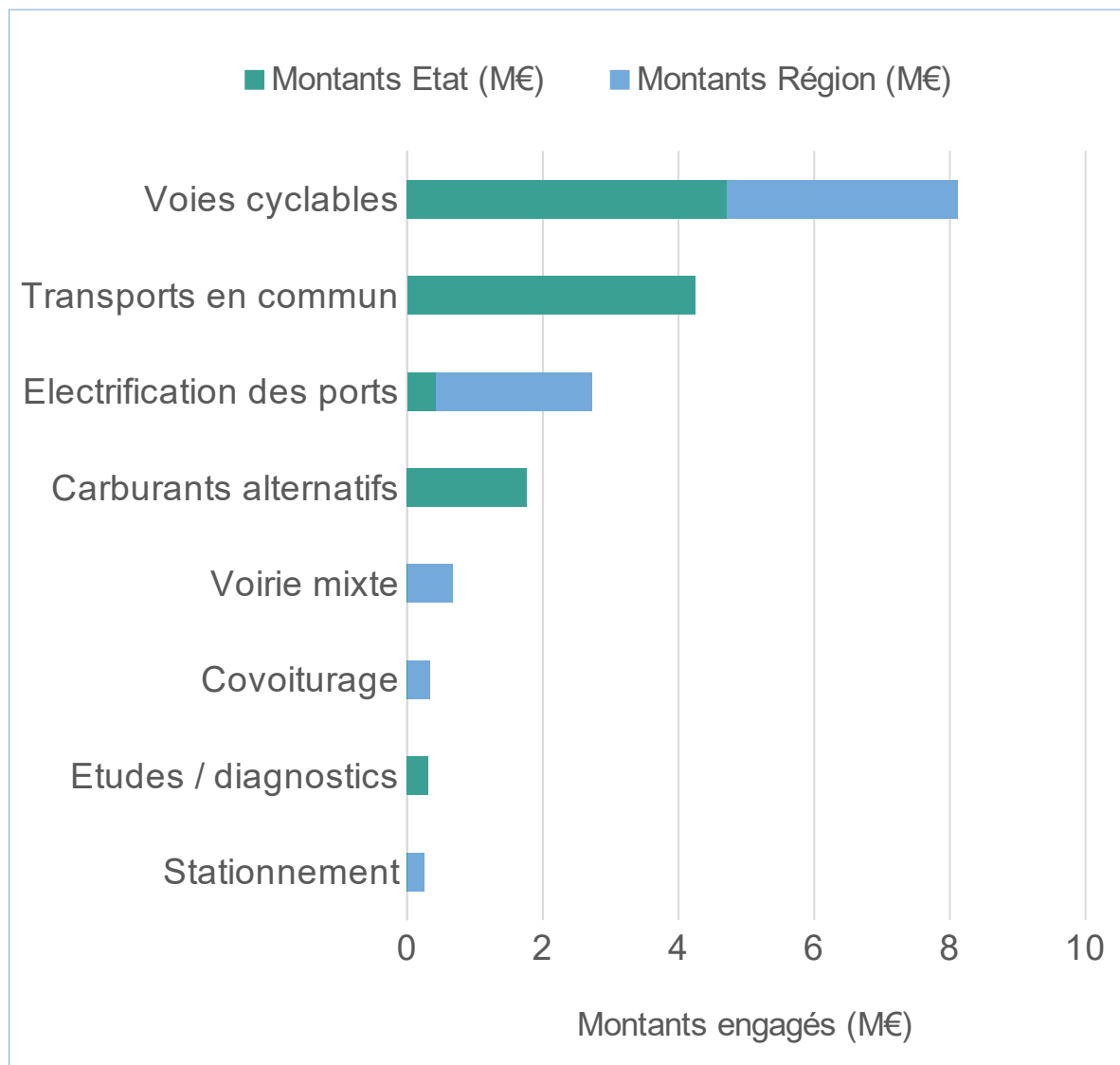
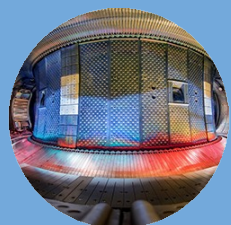
Etat : 25 opérations, 2,5 M€

- Requalification centre-ville
- Soutien ingénierie et animation (ACV, PVD).

Région : 158 opérations, 35,7 M€

- Focus nature en ville :
 - Parcs urbains de grandes métropoles (Nice, Toulon, Aix-en-Provence)
 - Plantation d'arbres en ville (villes moyennes, périurbain).
- Requalification centre-ville et piétonnisation de la voirie : villes petites et moyennes.

Focus opérations « transport de voyageurs »



Etat : 14 opérations, 11,6 M€

Région : 20 opérations, 6,9 M€

- Financement des voies cyclables par l'Etat et la Région
 - Etat : tronçons urbains
 - Région : voies interurbaines.

Spécificités intervention Etat

- Développement des transports en commun : couloirs de bus, BHNS, modernisation stations, billettique.
- Station d'avitaillement GNV / GNL.

Spécificités intervention Région

- + forte intervention sur l'électrification des ports
- Voirie non exclusivement routière
- Aires de covoiturage (périurbain / rural).

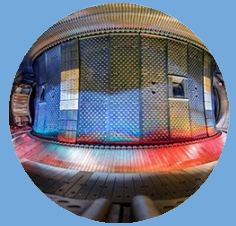
Axes d'intervention à envisager ?

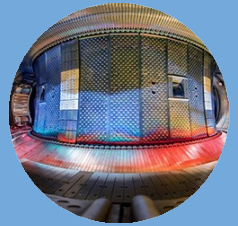
Bâtiment / bâtiments publics

- Renforcer le soutien à la rénovation énergétique des équipements : la Région a accompagné à hauteur de 26,5 M€ la construction d'équipements (culturels et touristiques, activité éco, notamment) et de 18,6 M€ la rénovation de bâtiments existants (groupes scolaires, sièges administratifs, ERP, notamment).
- Financement Etat de la rénovation énergétique des bâtiments publics hors CPER *via* le Fonds Vert.

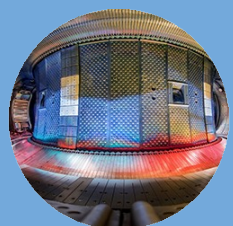
Urbanisme et aménagement / déplacements

- Renforcer le volet ingénierie foncière, la reconquête des friches ainsi que les opérations de renaturation hors aménagement de parcs urbains, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de sobriété foncière.
- Volet métropolitain : renforcer opérations de rayonnement, ainsi que liées à l'énergie ou au traitement des déchets (financements Région notamment).
- Financement Etat sur les friches, la gestion des déchets et la renaturation hors CPER *via* le Fonds Vert





La suite de la démarche



Objectif évaluatif	Critères évaluatifs	Intitulé
1	Efficacité	Mieux connaître, présenter et communiquer l'action menée dans le cadre des opérations CPER
2	Cohérence	Analyser la contribution du cadre du CPER aux axes et chantiers de la planification écologique
3	Impact	Mesurer l'impact des opérations CPER à l'échelle de chaque priorité et mesure du contrat
4	Effizienz	Emettre des propositions portant sur l'évolution des cadres d'intervention et réaffectations d'enveloppe
5	Pertinence	Préparer la prochaine génération du CPER

2024

2025

2026 -
2027



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI

